



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 16.40

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT N° 16.40

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je sou mets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif pour l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 15,93 M€ et les recettes d'investissement s'établissent à 23,46 M€. Le solde de la section d'investissement est un excédent de 7,53 M€ ;
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 16,74 M€ et les recettes représentent 25,59 M€. Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est un excédent de 8,85 M€.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) puis des dépenses et des recettes de la section d'investissement (II), l'affectation des résultats dégagés sera exposée (III).

I- SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

En 2015, les dépenses se sont établies à 16,74 M€ contre 18,02 M€ en 2014.

Au total, les dépenses réelles d'exploitation se sont élevées à 5,88 M€ contre 7,44 M€ en 2014. Cette baisse s'explique notamment par l'absence de constitution de provisions pour risques en 2015. La provision constituée en 2014 s'élevait à 2,1 M€ au titre d'éventuelles réclamations sur le marché relatif aux travaux sur le collecteur T200.

Les principaux postes de dépenses de la section d'exploitation ont été les suivants :

- 3,83 M€ au titre des charges du personnel rattachées au service d'assainissement contre 3,67 M€ en 2014 ;
- 0,93 M€ au titre des charges à caractère général contre 0,54 M€ en 2014, cette variation s'expliquant par un recours plus important au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer le futur contrat de délégation de service public ;
- 0,97 M€ au titre des intérêts des emprunts contractés, contre 1,09 M€ en 2014 ;
- la dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à 10,87 M€ soit une augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2014. Cette inscription en dépenses se traduit par une recette équivalente en section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 25,59 M€ contre 23,91 M€ en 2014. Cette hausse s'explique par une augmentation des subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

- Les trois principales recettes d'exploitation sont constituées de la redevance d'assainissement, du versement de l'Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX)¹ et de la contribution des eaux pluviales versée par le budget général :
 - 13,72 M€ ont été perçus en 2015 contre 14,05 M€ en 2014 au titre de la redevance d'assainissement ;
 - 2,88 M€ au titre de la prime AQUEX versée par l'AESN ;
 - 2,53 M€ ont été perçus au titre de la contribution du budget général pour les eaux pluviales prises en charge par le budget annexe pour les réseaux unitaires, contre 3,32 M€ en 2014. La contribution est calculée à hauteur de 30 % des intérêts de la dette et des amortissements et de 20% des autres dépenses d'exploitation.
- Les autres recettes comptabilisées sont les suivantes :

0,97 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental contre 1,14 M€ en 2014 ;

0,57 M€ au titre des conventions d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunication ;

0,3 M€ au titre des recettes du contrat de couverture SWAP : en 2007, le Département a décidé de couvrir le risque de taux relatif à un contrat de prêt classé 3B dans l'encours du budget annexe d'assainissement, en fixant le taux à 3,72%. En 2015, le Département a payé 283 k€ d'intérêts et perçu 296 k€ au titre de ce contrat de couverture, soit une opération représentant un gain net de +13 k€.

Enfin, 4 M€ ont été réalisés au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région. Cette dépense a donné lieu à l'inscription d'une recette d'ordre de fonctionnement du même montant.

C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2015

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2015 s'élève à 8 850 746,75 € avant la prise en compte des résultats de l'exercice antérieur.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 15,93 M€ en 2015 contre 26,88 M€ en 2014. Cette baisse s'explique par l'achèvement, en 2014, des travaux de réhabilitation du réseau, conformément à la programmation pluriannuelle des travaux pour la période considérée. La ventilation des dépenses réalisées en 2015 est la suivante :

¹ L'AESN attribue une prime aux propriétaires de réseaux d'assainissement afin de les inciter à investir pour améliorer la qualité de l'exploitation des réseaux. Le calcul de l'aide est établi à partir d'une grille d'évaluation des performances de l'assainissement.

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses réalisées en matière de travaux d'extension et de remplacement des réseaux ont atteint un montant de 3,5 M€, contre 12,78 M€ en 2014. Elles concernent principalement les opérations suivantes :

- la fin du paiement des travaux de réhabilitation du collecteur unitaire du ru de Vaucresson pour lequel 1,8 M€ ont été réalisés ;
- la réalisation d'études de programmation des travaux d'assainissement (travaux neufs et réhabilitations), pour lesquelles 1,1 M€ ont été exécutés ;
- la réalisation d'études dans le cadre du projet de travaux de modification des ouvrages impactés par le projet du réseau de transport du Grand Paris Express, à hauteur de 0,2 M€ en 2015. Les travaux feront l'objet d'un remboursement par la Société du Grand Paris en 2016.

2. Les dépenses d'adaptation des réseaux aux projets de transports et de voirie

En matière de travaux d'adaptation des réseaux aux projets de transports et de voirie, 3,6 M€ ont été réalisés en 2015, contre 4,34 M€ au cours de l'exercice 2014. Cette évolution s'explique notamment par la fin du paiement des travaux relatifs à l'adaptation des ouvrages faisant suite aux travaux impactant la RD7. Ces dépenses se sont réparties principalement de la manière suivante :

- 2,2 M€ ont été réalisés pour les travaux d'adaptation des ouvrages dans le cadre de l'opération du tramway T10 ;
- 0,82 M€ ont été investis dans des études de diagnostic relatives aux modifications des réseaux ;
- 0,18 M€ ont été réalisés pour le paiement de la maîtrise d'œuvre des travaux liés au prolongement du tramway T1 entre Asnières et Rueil-Malmaison ;
- 0,15 M€ ont été consacrés au paiement de la mission de reconnaissance des sols dans le cadre du prolongement du tramway T1 sur le tronçon Colombes, Nanterre et Rueil-Malmaison.

3. La gestion automatisée

Une enveloppe de 0,58 M€ a été réalisée pour l'installation de nouveaux points de mesure, dont le collecteur du ru de Vaucresson dans le parc de Saint-Cloud, ainsi que pour le dévoiement de câbles.

Par ailleurs, 0,41 M€ ont été consacrés aux études GAIA.

4. Les opérations financières et comptables

Les principales opérations financières et comptables sont les suivantes :

- 3,35 M€ ont été consacrés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- 4 M€ ont été exécutés au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant ;

- 0,79 M€ ont été réalisés en matière d'opérations d'ordre de TVA, se traduisant par l'inscription d'une recette du même montant en section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées au total à 23,46 M€ (contre 20,46 M€ en 2014) dont 11,81 M€ de recettes réelles décomposées ainsi :

- 3,19 M€ au titre des subventions versées par l'AESN. L'augmentation de ces recettes sur 2015, malgré la diminution des dépenses en matière de travaux d'investissement, s'explique par un décalage de versement du solde des subventions, ce versement étant conditionné à une connaissance précise et définitive du montant des travaux réalisés ;
- 0,87 M€ au titre des emprunts contractés pour le financement des travaux ;
- 0,79 M€ au titre du reversement par la SEVESC de la TVA ayant grevé les dépenses d'investissement réalisées sur le réseau d'assainissement départemental, dans le cadre du transfert du droit à déduction au délégataire. Ce mécanisme a été supprimé à partir du 1^{er} janvier 2016, le budget annexe étant désormais directement assujéti à la TVA.

En outre, le résultat de l'exercice 2014 a été pour partie affecté sur deux comptes de réserves :

- au compte 1068 (réserves visant à couvrir le déficit de la section d'investissement et à neutraliser les prévisions d'emprunt) pour un montant de 6,95 M€ ;
- au compte 1064 (réserves réglementées visant à couvrir les plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs) pour un montant de 7 841 €.

Les recettes au titre des opérations d'ordre ont quant à elles représenté 10,87 M€ pour l'amortissement des immobilisations et 0,79 M€ pour les opérations de TVA (inscrites également en dépenses d'investissement).

C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2015

Le résultat réel de l'exercice 2015 pour la section d'investissement se traduit par un excédent de 7 528 089,53€. Il s'explique par une forte hausse des recettes réelles d'investissement, résultant notamment de l'affectation de l'excédent de fonctionnement sur les comptes de réserves et de la perception plus importante de subventions de l'AESN.

III- AFFECTATION DE RESULTAT

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2015 :

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2015	15 934 338,62
Recettes de l'exercice 2015	23 462 428,15
<i>Déficit antérieur</i>	6 499 733,85
Résultat cumulé de l'exercice 2015	1 028 355,68

Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2015	16 741 555,03
Recettes de l'exercice 2015	25 592 301,78
<i>Excédent antérieur</i>	<i>22 063 427,20</i>
Résultat cumulé de l'exercice 2015	30 914 173,95

Le solde de la section d'investissement pour l'année 2015 est un excédent de 7,5 M€. Après la prise en compte du déficit antérieur (résultat de l'année 2014 de -6,5 M€), l'excédent cumulé s'établit à 1,03 M€.

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2015 est un excédent de 8,85 M€. Après la prise en compte de l'excédent antérieur cumulé (résultat de l'année 2014 de 22,06 M€), l'excédent cumulé s'établit à 30,91 M€.

L'inscription des résultats de l'exercice 2015 sera réalisée dans le cadre du budget supplémentaire 2016.

L'excédent dégagé par la section d'exploitation sera, le cas échéant, affecté pour partie au compte de réserve 1068 de la section d'investissement au BS 2016, afin de neutraliser partiellement ou en totalité la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif 2016 (13,11 M€), et ce en fonction des nouveaux besoins de crédits proposés au vote du budget supplémentaire 2016.

Le solde sera affecté au compte de réserve 002 et sera destiné, au cours de l'exercice 2016, au financement des dépenses d'exploitation et à l'autofinancement d'opérations d'investissement en fonction du rythme d'exécution des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian